ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 84582

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire. Il propose de prévoir, dans les circulaires relatives à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, l'association systématique des maires à l'élaboration des plans départementaux de prévention de la délinquance. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Les plans départementaux de prévention de la délinquance sont élaborés par les préfets en déclinant les objectifs de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et validés dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes comme le précise l'article D132-5 du code la sécurité intérieure. Les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, présidents des CLSPD et des CISPD sont déjà invités à ce titre à participer aux travaux du conseil départemental de prévention de la délinquance. Par ailleurs, la circulaire d'orientation d'emploi des crédits du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) demande aux préfets de consulter les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés sur les arbitrages financiers envisagés dans le cadre de la programmation des actions financées par le FIPD.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84582
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 juillet 2015, page 5133
Réponse publiée au JO le : 8 décembre 2015, page 10022